Les urgences: points de vue et pratiques en pharmacie

Dr. Ralitza Gauthier, pharmacienne responsable pharma24 SA Dr. Erik Paus, formateur Centre d'Animation des Pharmaciens et responsable du développement et du suivi des compétences métier des ambulaniers SPSL

Genève, le 28.11.17

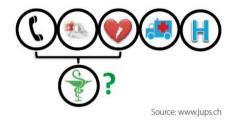


Les urgences en pharmacie



Les urgences d'approvisionnement

• le rôle des pharmacies communautaires et leur travail en réseau



Les urgences médicales en pharmacie

- la place des pharmacies dans la chaine des secours
- le travail en réseau avant et après l'urgence



Perspectives



Les urgences d'approvisionnement

- A la sortie d'hôpital ou des urgences

o pour les patients

Mlle G.J 07.03.2014, 13kg, sortie d'hôpital après une greffe prescription pour: valgancyclovir 250mg 1x/24h prednisolone 15mg 1x/24h tacrolimus 2mg toutes les 12h







o pour leurs proches

La fille de Monsieur M.D, 74 ans nous présente la prescription pour son père qui refuse toute hospitalisation, mais doit suivre une antibiothérapie: Invanz 1g/24h pdt 7 jours



pour les soignants

Madame K.S, infirmière IMAD nous contacte car elle doit se rendre au domicile de Monsieur P. L, 83 ans en soins palliatifs. Elle a une prescription pour: Glucolyte ® 2lt/24h 5ml7min









Les urgences d'approvisionnement- pour les

ents Réception d'une nouvelle prescription OUI Client avec historique OUI Délivrer le traitement et enregistrer les pharma24*** renouvellements. Délivrer leo avec acte pharmaceutique*. Ne pas enregistrer les renouvellements. Donner une copie NON d'ordonnance et la fiche de transfert au patient. ** OUI Avec préparation Demander au patient magistrale (PM) s'il prendra la suite du traitement dans sa OUI NON pharmacie habituelle NON NON Appeler la pharmacie Traitement nécessite Délivrer le traitement avec acte pharmaceutique et habituelle du patient leo ou dure <14 jours et voir si elle peut enregistrer les renouvellements. * préparer la PM Délivrer le traitement. Pharmacie non joignable Pharmacie joignable Traitement dure <14i Suivre les instructions de la pharmacie habituelle du patient. Donner une copie d'ordonnance et la fiche de transfert au patient. ** OUI NON Demander au patient Délivrer le traitement. s'il prendra la suite du traitement dans sa pharmacie habituelle OUI NON Légende : Début et fin du processus Délivrer le traitement avec acte Délivrer le traitement pour 14j avec pharmaceutique et enregistrer les acte pharmaceutique*. Donner une Dossier/ordonnance renouvellements. * copie d'ordonnance et la fiche de transfert au patient. ** Etape

Les urgences d'approvisionnement-pour les

ents



Boulevard de la Cluses, 38 1205 Genève Tél : 022 808 00 18 Fax : 022 781 27 25 Info@pharma24.swiss

TACROLIMUS 0.5 mg/ml

Suspension orale avec sucre

Formule pour 60 ml :

Produits	Quantité
Prograf 5 mg caps	6 caps = 30 mg
Sirop simple conservé	30 ml
Ora-Plus	30 ml

Mode opératoire : Sous chapelle avec masque et gants

- Ouvrir les capsules et verser le contenu dans un mortier en mélanine.
- Ajouter par petite quantité le Sirop Simple et l'Ora-plus et mélanger.
- Transférer la suspension dans un flacon, mettre un adaptateur de seringue et étiqueter.

Expiration: 2 mois.

Conditionnement : Flacon Veral 100 ml.

Etiquette « Bien agiter avant emploi ! », « Contient des parabènes »

Stockage : Température ambiante, conserver à l'abris de la lumière.

Visa : C.B

Références

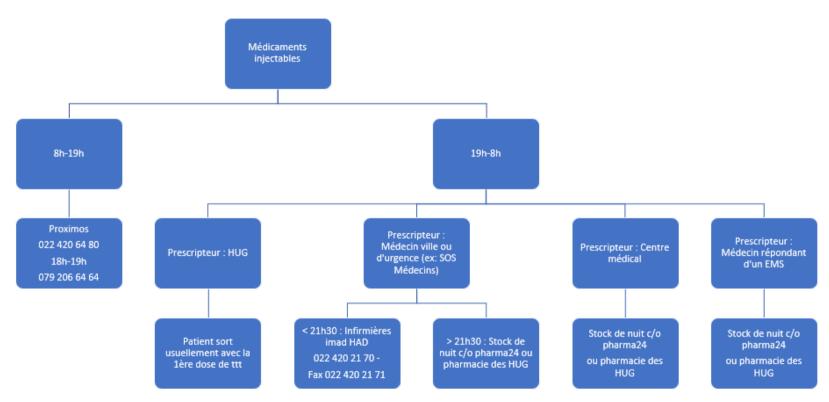
1-HUG, Hôpitaux Universitaires de Genève. TACROLIMUS SUSPENSION 0.3 MG/ML (PROGRAF), Version 3, Code art 136233, B.M.

15 novembre 2017

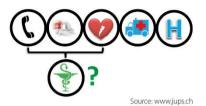
Pharma 24 décline toute responsabilité en cas de problèmes liés à l'utilisation de ces informations.



Les urgences d'approvisionnement- pour les et le personnel soignant

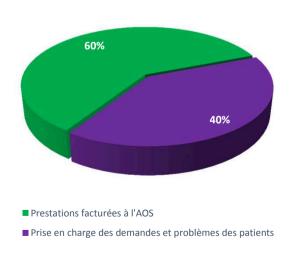


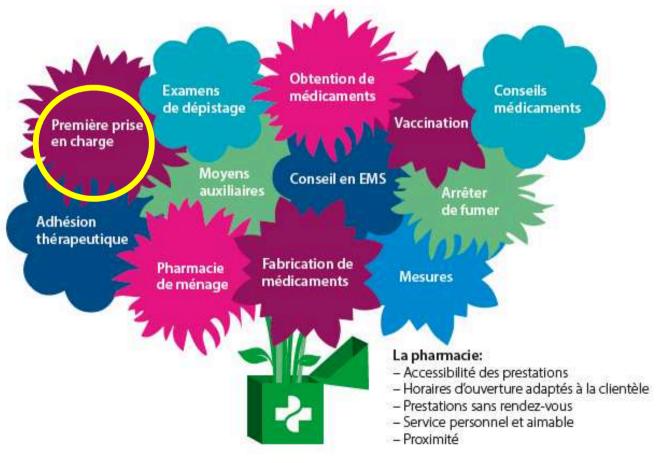
Utilisation du stock de nuit pharma24 : délivré le nombre de doses suffisantes jusqu'au lendemain 9h, soit 1 ou 2 doses uniquement. Proximos reprend la suite de traitement.

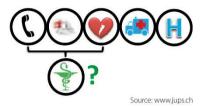


 Les pharmacien.nes sont le plus accessibles pour toutes le questions de santé

Temps de travail en pharmacie

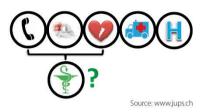




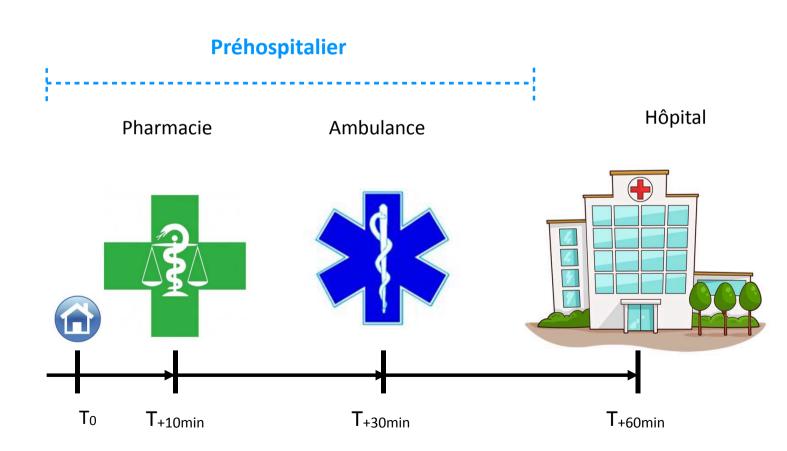


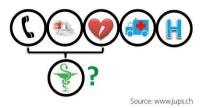
• Le pharmacien est confronté à diverses situations d'urgence

Cardiovasculaire	Syndrome coronarien aigu (SCA) — crise hyper- tensive — accident vasculaire cérébral (AVC) — embolie pulmonaire — syncope — ACR
Douleurs	Céphalées – post-traumatique – colique néphré- tique
Respiratoire	Asthme – stridor (épiglottite, faux croup) – exacerbation broncho-pneumopathie chronique obstructive (BPCO)
Anaphylaxie	Piqure d'hyménoptère – médicament – vaccin – désensibilisation
Infectieuse	Choc septique – méningite
Psychiatrique	Violence – agitation – état confusionnel
Neurologique	Crise épileptique
Intoxication	Volontaire – accidentelle



 Les pharmacies offrent un plateau technique important pour la prise en charge des urgences non-vitales en préhospitalier





 Le pharmacien ne fait pas encore partie de la chaîne des secours officiellement reconnue en Suisse

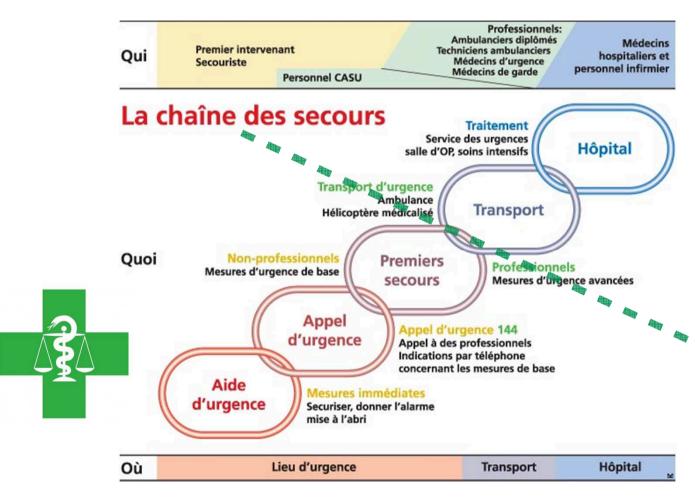
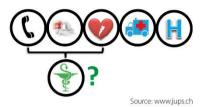


Schéma: http://www.ivr-ias.ch/lias.html



 Les pharmacien.nes ont la légitimité légale pour agir de manière autonome dans les situations d'urgence Loi fédérale sur les professions médicales universitaires* (Loi sur les professions médicales, LPMéd)

du 23 juin 2006 (Etat le 1er janvier 2015)

Chapitre 4 Formation postgrade Section 1 Objectifs et durée

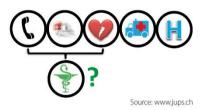
Art. 17 Objectifs

¹ La formation postgrade doit étendre et approfondir les connaissances, aptitudes, capacités, compétences sociales et comportements acquis lors de la formation universitaire de telle sorte que les personnes qui l'ont suivie soient à même d'exercer leur activité professionnelle sous leur propre responsabilité dans le domaine considéré.

² Elle doit notamment les rendre aptes à:

- a. poser des diagnostics sûrs et à prescrire ou à effectuer les thérapies adéquates:
- respecter la dignité humaine dans le traitement des patients comme dans le contact avec les proches de ces derniers;
- c. accompagner les patients en fin de vie;
- d. agir de manière autonome dans les situations d'urgence;
- e. prendre des mesures visant au maintien et à la promotion de la santé ainsi qu'à la prévention;
- f. utiliser de manière économique les moyens qui sont à leur disposition;
- collaborer avec leur collègues en Suisse et à l'étranger, avec les membres d'autres professions de la santé et avec les autorités compétentes en matière de santé publique;

811.11



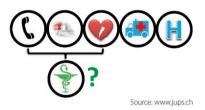
• Les pharmacien.nes se voient également conférer d'avantage de responsabilités au sein d'un modèle de soins de base coordonné.



Place des pharmacies dans les soins de base

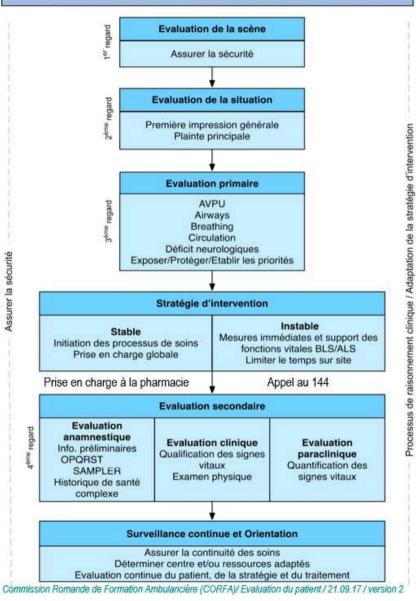
Rapport du Conseil fédéral élaboré en réponse au postulat Humbel (12.3864) du 27 septembre 2012

Berne, le 12 octobre 2016



La prise en charge des urgences médicales en pharmacie est basée sur le suivi d'algorithmes et une documentation est remplie en attendant les secours

Processus général d'intervention et d'évaluation patient



Evaluation par le pharmacien

AVPU:

A = alerte

V = verbal (répond à l'ordre)

P = pain (localise la douleur)

U = unresponsive (inconscient)

SAMPLER:

S = signes et symptômes

A = allergies

M= médicaments

P = passé médico-chirurgical

L = last oral intake (dernière ingestion)

E = événement

R = risk factors (facteurs de risque)

OPORST:

O = onset (survenue des symptômes)

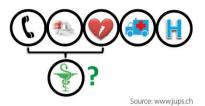
P = provoqué par quoi

Q = qualité (douleur oppressante, transfixiante, lancinante, etc.)

R = région/irradiation

S = sévérité

T = temps



• La **prévention** des situations d'urgence peut aussi de faire en réseau





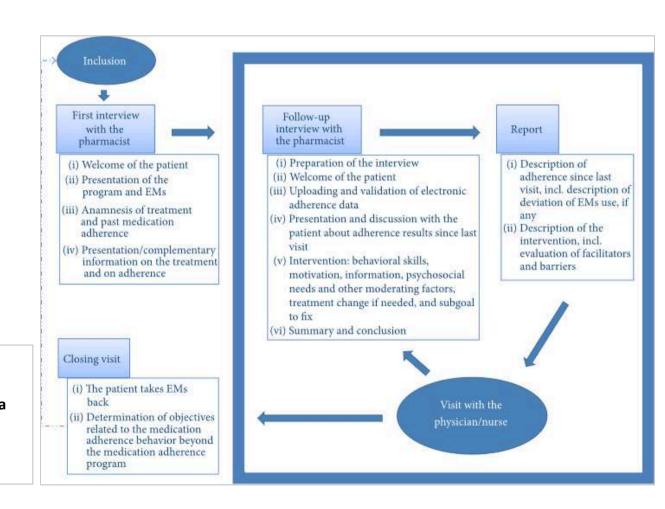


 Le suivi des patients après une situation d'urgence peut aussi de faire en réseau

BioMed Research International Volume 2015 (2015), Article ID 103546

Interdisciplinary Medication Adherence Program: The Example of a University Community Pharmacy in Switzerland

Mélanie Lelubre, Susan Kamal, Noëllie Genre, Jennifer Celio, Séverine Gorgerat, Denise Hugentobler Hampai, Aline Bourdin, Jerôme Berger, Olivier Bugnon, Marie Schneider





Les perspectives

Approvisionnement

• Des collaborations interdisciplinaires entre les hôpitaux et les pharmacies ainsi que le DEP permettront d'améliorer le circuit du médicament à la sortie d'hôpital.

Urgences médicales en pharmacie

- La place des pharmacien.nes dans la chaîne des secours doit être connue et reconnue.
- La formation et la documentation visant la prise en charge des urgences en pharmacie doit être étendue, uniformisée et entrainée.

Avant et après l'urgence médicale en pharmacie

 En leur qualité de porte d'entrée facile d'accès et compétente dans le système sanitaire, les pharmacien.nes exercent une fonction importante d'observation, de conseil et de coordination, à la fois dans la prévention primaire et secondaire. Leur implication dans des programmes de dépistage et de suivi interdisciplinaires doivent être poursuivies.